



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25066015

Déposé / Reçu le

16 MAI 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone des ^{Greffes} ~~tribunaux~~

N° d'entreprise : 0724 595 146

Nom

(en entier) : ABCD COMPANY

(en abrégé) :

Forme légale : société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 1070 Anderlecht, Rue Lieutenant Liedel, 93/1d

Objet de l'acte : transfert du siège - démission - nomination - modification des statuts

Il résulte d'un procès-verbal dressé le quinze mai deux mille vingt-cinq par Maître Jean-Pierre BERTHET, notaire associé à Molenbeek-Saint-Jean, exerçant sa fonction dans la société « Jean-Pierre BERTHET et Antoine de LAME, Notaires associés » ayant son siège à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Avenue François Sebrechts, 61 boîte 1, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « ABCD COMPANY », ayant son siège à 1070 Anderlecht, Rue Lieutenant Liedel, 93/1d, TVA BE 0724.595.146 RPM Bruxelles, a pris les résolutions suivantes :

1) *Démission - nomination.*

L'assemblée accepte la démission de Madame FRINCULESCU Maria-Teodora, comme administrateur. La prochaine assemblée générale ordinaire lui donnera décharge de son mandat.

L'assemblée décide ensuite de nommer comme administrateur, pour une durée illimitée, Monsieur GAVRILITA Constantin, domicilié à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Dennelaan, 32 boîte 1, qui accepte. Son mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

2) Décision de transférer le siège de la société à 1853 Grimbergen, Mutsaardplein, 2.

3) Décision d'adapter les statuts de la société à la disposition qui précède et de les remplacer par le texte en Néerlandais.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(sé) Jean-Pierre BERTHET, notaire à Molenbeek-Saint-Jean.

A été déposé en même temps : expédition du procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).